

Frais du VENDEUR sur la vente du biens immobiliers.

- Taxe sur l'augmentation de la valeur des terrains urbains (Plusvalía). C'est une taxe municipale. L'assujetti est le vendeur et le délai de soumission est de 30 jours ouvrés à compter de la date de l'acte.
 - Impôt sur le revenu des particuliers (IRPF).
 - La vente d'un bien immobilier implique une altération des actifs du vendeur qui révélera une plus-value ou une perte en capital, qui doit être incluse dans la déclaration de revenus des particuliers faite l'année suivant la vente et qui fera référence à l'année de la vente.
 - Frais de courtage d'agence immobilière.
 - Dans le cas où le vendeur est NORESIDENT, la personne qui acquiert le bien, résident ou non, est tenue de retenir et de verser 3% de la contrepartie convenue au Trésor public. Cette retenue a pour le vendeur le caractère de paiement au titre de l'impôt correspondant au bénéfice tiré du transfert. Par conséquent, l'acquéreur remettra au vendeur non-résident une copie du formulaire 211 (avec lequel la retenue a été inscrite), afin que ce dernier puisse déduire la retenue du paiement à payer résultant de la déclaration de profit. Si le montant retenu est supérieur au montant à payer, l'excédent peut être retourné.
- ⇒ Période modèle 210: le modèle 210 doit être soumis dans les trois mois à compter de la fin de la période pendant laquelle la personne qui a acquis le bien doit saisir la retenue (cette période est, à son tour, d'un mois à compter de Date de vente).
- En cas de prêt hypothécaire ou autres charges et charges sur la propriété, le VENDEUR doit payer les frais d'annulation d'inscription du Registre de la Propriété.

